



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021



JANVIER 2022

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	6
I. PRESENTATION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT	7
I.1. Montage institutionnel	7
I.2. Ressources humaines	7
I.2.1. Structuration de l'ARD	7
I.2.2. Organigramme	10
I.3. Ressources matérielles	11
I.4. Ressources financières	11
II. RESULTATS ET BILAN DES ACTIVITES	18
II.1 Appui et la facilitation à la planification du développement local	18
II.1.1 Appui à l'élaboration des documents de planification stratégique	18
II.1.1.1. Elaboration des documents de planification économique	18
II.1.1.1.1. Élaboration de PDC	18
II.1.1.1.2. Élaboration des documents de planification spatiale	19
II.1.2. Appui à l'élaboration des documents de planification opérationnelle	19
II.1.3. Appui à la mise en œuvre du Coaching Territorial Continu (CTC)	19
II.1.4. Appui au renforcement de capacités des collectivités territoriales	20
II.1.4.1. Sessions de formation dans le cadre du projet de Renforcement de la gouvernance métropolitaine dans la ville de Ziguinchor	21
II.1.4.2 Formation sur les outils d'élaboration de PDC	22
II.1.5. Appui à la participation citoyenne	22
II.2. Appui à la coordination et à l'harmonisation des actions de développement	22
II.3. Appui au suivi-évaluation des programmes et plans d'actions de développement local	23
II.3.1. Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions	24
II.3.2. La réalisation cartographique	24
II.3.3. Actualisation de la base de données des intervenants dans la région	24
II.3.4. Mise en œuvre d'un système d'information géographique	24
II.4 Assistance à la maîtrise d'ouvrage	25
II.4.1. Projet d'Amélioration de l'Éducation de base en Casamance (PAEBCA)	25
II.4.2. Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL)	27
II.4.3. Projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales	27
II.4.3.1. Élaboration des dossiers de consultation des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales	27
II.4.3.2. Visites des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales	29
II.4.3.3. Réception provisoire des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales	29

IV.3.4. Réception définitive des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales	29
II.4.3.5. Clôture de conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes	30
II.4.3.6. Conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes en attente d'être clôturées	30
II.4.3.7. Récapitulation de la mise en œuvre des conventions de financement entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes	31
II.4.4. Projet d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du SENEGAL (PACASEN)	31
<i>III. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES</i>	31
<i>CONCLUSION</i>	33
<i>ANNEXES</i>	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP :	Agent Comptable Particulier
ADM :	Agence de Développement Municipal
AECID :	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
APS :	Avant-Projet Détaillé
APD :	Avant-Projet Sommaire
ARD :	Agence Régionale de Développement
ARDZ :	Agence Régionale de Développement de Ziguinchor
ASSB :	Accès aux services socio-économique de basse
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
BP :	Budget Participatif
CC :	Cadre de Concertation
CCIAZ :	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor
CD :	Conseil Départemental
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CEC :	Centre d'Etat Civil
CEM :	Collège d'Enseignement Moyen
CL :	Collectivité Locale
CMO :	Condition Minimale Obligatoire
CRD :	Comité Régional de Développement
CT :	Collectivités Territoriales
CTR :	Comité Technique Restreint
DAF :	Division Administrative et Financière
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
DADEL :	Division d'Appui au Développement Économique Local
DAMO :	Division de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
DPF :	Division de la Formation et de la Planification
DRP :	Demande de Renseignement de Prix
DSE :	Division Suivi-Evaluation
E.E:	École Élémentaire
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDD :	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL :	Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIE :	Groupement d'Intérêt Économique
GTR :	Groupe de Travail Régional
IA :	Inspection d'Académie
IEF :	Inspection de l'Éducation et de la Formation
IDA :	International Développement Association
IDP :	Indicateur de Performance
IMF :	Institution de Micro Finance
ITA :	Institut Technologique Alimentaire
MP :	Micro Projet
MPP :	Mesure des Performances Publiques
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs de développement durable
OCC :	Oumar Cissé et Compagnie
ONDDL :	Observatoire National de la Décentralisation et du Développement Local
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OS :	Objectif Spécifique
PAEBCA :	Projet d'Amélioration de l'Éducation de Base en Casamance
PAGL :	Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et amélioration des services de l'état civil
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PDC :	Plan de Développement Communal
PDD :	Plan Départemental de Développement
PME :	Petites et Moyennes Entreprises

PNA :	Plan Nation d'Adaptation du Sénégal
PNDL :	Programme National de Développement Local
PPM :	Plan de Passation des Marchés
PTBA :	Plan de Travail et Budget Annuels
PV :	Procès-Verbal
RD :	Réception Définitive
RP :	Réception Provisoire
RSE :	Responsable Suivi – Evaluation
SEP :	Secrétariat Exécutif du Programme
SIG :	Système d'Information Géographique
SISE :	Système d'Information et du Suivi Evaluation
SISPA :	Système d'Information de Suivi-évaluation du PNDL et des ARD
SPSS:	Statistical Package for the Social Sciences
SRADL :	Service Régional d'Appui au Développement Local
SSE :	Système de Suivi – Evaluation
SSER :	Services de Soutien de l'Equipement de Réseau
STD :	Services Techniques Déconcentrés
SYSCOHADA :	Système Comptable pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
TDR :	Termes de référence

INTRODUCTION

L'Agence Régionale de Développement de la région (ARD) de Ziguinchor a été créée, à l'instar des autres agences régionales, par le Décret n° 2012-106 du 18 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des ARD. Ce dernier a abrogé et remplacé le Décret n° 2008-517 du 20 mai 2008 qui avait abrogé et remplacé le Décret n° 2006-201 du 02 mars 2006, lui-même abrogeant et remplaçant le décret 98-399 du 5 Mai 1998.

Un nouveau décret a été signé en octobre 2014, il s'agit du décret n°2014-1263 abrogeant et remplaçant les articles premier, 4, 5, 6 et 8 du décret 2012-106 du 18 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des ARD. Ce nouveau décret d'octobre 2014 se justifie par la nécessité de prendre en compte les mutations issues de l'acte 3 de la décentralisation avec la communalisation intégrale, l'érection du département en collectivité locale et la suppression de la région comme collectivité locale. Ce qui entraîne une modification des membres du conseil d'administration des ARD constitué maintenant, des deux ordres de collectivités territoriales (communes et départements) d'une même région administrative.

La structure offre un cadre d'assistance, d'appui et de coopération aux collectivités territoriales de la région. Elle dispose des organes de direction suivants :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Président du Conseil d'Administration
- Le Directeur de l'Agence.

L'Agence Régionale de Développement a pour mission générale l'appui à la coordination et à l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local.

Ainsi, de façon spécifique, elle est chargée de :

- L'appui et la facilitation à la planification du développement local ;
- L'appui à la mise en cohérence des interventions entre les collectivités locales d'une même région d'une part et avec les politiques et les plans nationaux d'autre part ;
- Le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local ;
- L'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ;
- L'appui à l'exécution des projets et programmes ;
- L'élaboration, l'appui à l'exécution et le suivi des contrats de mise à disposition des services de l'Etat ;
- L'élaboration et le suivi des contrats plans ;
- L'appui à l'animation, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée.

Par ailleurs, l'ARD abrite en son sein des projets / programmes tels que :

- Le Programme National de Développement Local (PNDL) ;
- Le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et Amélioration des Services de l'État Civil (PAGL) ;
- Le Projet de renforcement de la gouvernance métropolitaine dans la ville de Ziguinchor (XARXA) ;

- Le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) ;
- Le Projet d'Amélioration de l'Éducation de Base en Casamance (PAEBCA).

L'ARD entretient aussi des relations de partenariats privilégiées avec des structures comme : la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor (CCIAZ), l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'Agence de Développement Municipal (ADM), l'Agence de Développement Local (ADL) et l'Agence Espagnol de Coopération International pour le Développement (AECID), etc.

Ce présent rapport retrace les principaux résultats obtenus par l'ARD au cours de l'année 2021. Le rapport fait l'état des points suivants :

- La situation d'exécution du PTBA 2021 de l'Agence ;
- L'analyse des résultats globalement obtenus pour chacune des missions de l'ARD ;
- L'analyse des résultats des projets / programmes en ancrage ;
- La planification et la budgétisation pour l'année 2022.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT

I.1. Montage institutionnel

L'Agence Régionale de Développement (ARD) de Ziguinchor, à l'instar des autres ARD, a connu des mutations importantes qui ont conduit à la redéfinition de ses missions et à sa restructuration afin de la placer dans une position institutionnelle permettant d'apporter un appui technique approprié à toutes les collectivités territoriales de la région.

L'Agence Régionale de Développement est un établissement public local à caractère administratif placé sous la tutelle technique du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires et sous la tutelle financière du Ministère des Finances et du Budget.

I.2. Ressources humaines

I.2.1. Structuration de l'ARD

Dans le cadre de sa restructuration, l'ARD de Ziguinchor, suite à la redéfinition de ses missions à travers le décret n° 2012-517, avait procédé au recadrage de son organigramme.

Ainsi, outre la Direction, l'Agence Régionale de Ziguinchor comprend cinq (5) divisions :

- ❖ Une Division de la Planification et de la Formation (DPF) ;
- ❖ Une Division de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (DAMO) ;
- ❖ Une Division d'Appui au Développement Économique Local (DADEL) ;
- ❖ Une Division Administrative et Financière (DAF) ;
- ❖ Une Division Suivi-Évaluation (DSE).

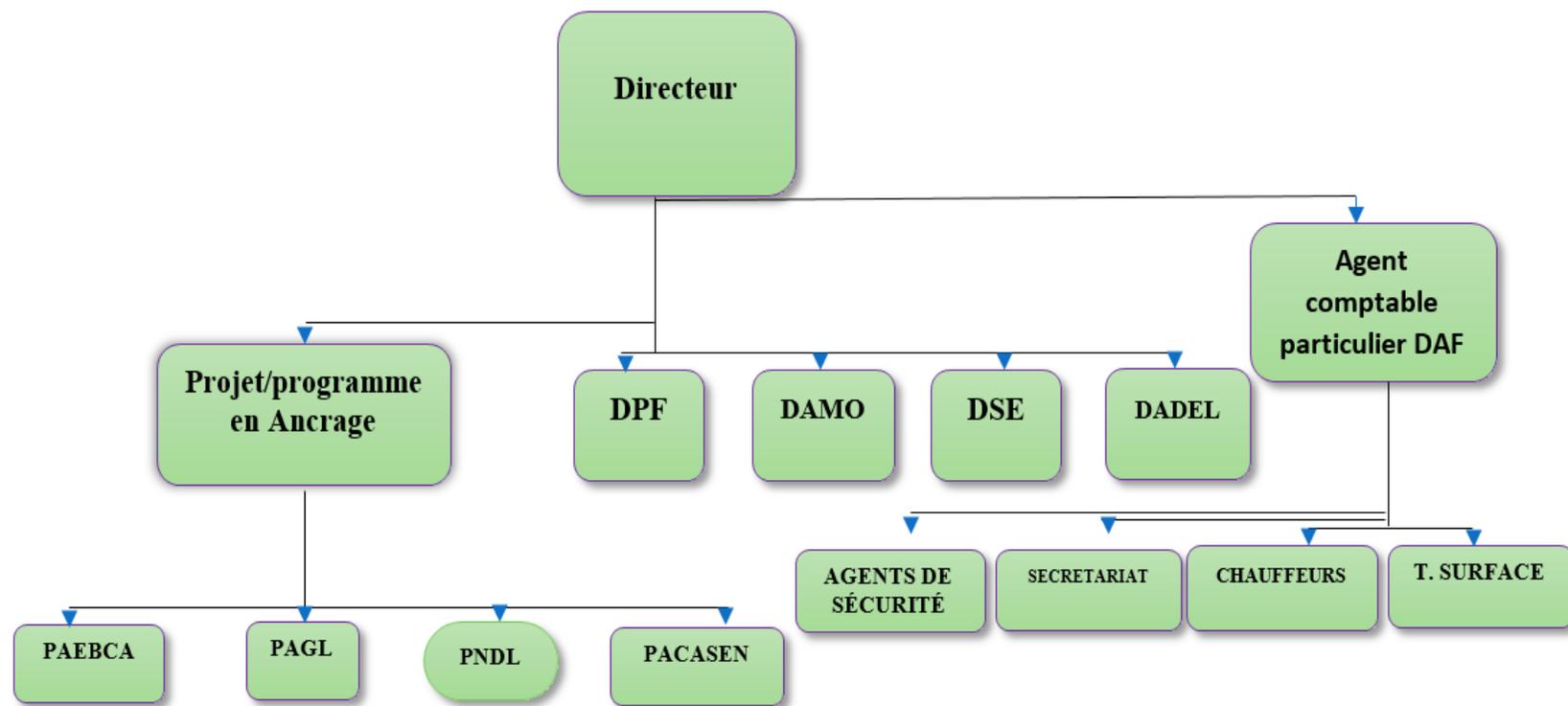
Au total, ce personnel est constitué de quinze (15) agents répartis comme suit :

- Personnel cadre de l'ARD : cinq (05) ;
- Personnel d'appui de l'ARDZ : il est composé de dix (10) agents dont, deux (02) secrétaires, un (01) Informaticien, un (01) Technicien Supérieur en Génie Civil, deux (02) chauffeurs, une (01) femme de ménage et trois (03) gardiens.

La Division d'Appui au Développement Économique Local (DADEL) n'est pas encore pourvue de personnel faute de budget y afférant.

Prénoms et Noms	Niveau d'étude	Spécialisation	Fonction	Date entrée	Type de contrat	Affectation
Boubacar SONKO	BAC + 5	Politique Économique et Sociale, orientation : développement et gestion de projet	Directeur	30/10/2006	CDI	Direction
François MANGA	BAC+4	Comptable	Agent Comptable Particulier (ACP)	03/11/2014	CDI	DAF
Ansoumana DIEDHIOU	BAC+5	Ingénieur en Génie Civil	Chef de la Division d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (DAMO)	16/10/2008	CDI	DAMO
Amadou Sadio BARRY	BAC+4	Ingénieur en Planification et Gestions des Organisations	Chef de la Division Planification et Formation (DPF)	27/10/2008	CDI	DPF
Assane Makhoudia NDOYE	BAC+5	Ingénieur en management de projets	Chef de la Division Suivi Évaluation (DSE)	03/11/2017	CDI	DSE
Christine BARBOZA	BAC	Secrétariat bureautique	Secrétaire	01 /01 / 02	CDI	DAF
Aïssatou TOURE	Première	Secrétariat bureautique	Secrétaire standardiste	01 /01/04	CDI	DAF
Mamadou Lamarana BA	-	Chauffeur Mécanicien	Chauffeur	06/06/2017	CDI	DAF
Bacary DIEDHIOU	-	Chauffeur	Chauffeur	01/01/2016	CDI	DAF
Victor Pidrou MANE	3 ^{ème}	Aucune	Gardien	01/01/2002	CDI	DAF
Kama KANDE	-	Aucune	Gardien	20/01/ 2002	CDI	DAF
Claude François COLY	6 ^{ème}	Électricien	Gardien	01/05/2007	CDI	DAF
Nafissatou MANE	4 ^{ème}	Aucune	Technicienne de surface	01/01/2002	CDI	DAF
Diagne Licie DIATTA	BAC+3	Technicien supérieur en informatique	Informaticien	01/01/2021	CDD	DSE
Alassane CONTE	BAC+2	TSGC - Architecture et design intérieur	Assistant DAMO	01/01/2021	CDD	DAMO

I.2.2. Organigramme



I.3. Ressources matérielles

L'ARD de Ziguinchor dispose d'un siège de niveaux R+2 en location.

Elle dispose de matériel informatique, roulant et de communication nécessaire pour la mise en œuvre de ses activités (téléphone, câblage téléphonique et informatique, internet, motos, véhicules, etc.) grâce à l'appui des programmes et projets en ancrage tels que le PAEBCA/AFD, le Pro Paix/BM, le PIADESPC/AECID, le PACASEN/ADM et le PAGL/AECID.

Les moyens roulants sont composés de deux (03) véhicules fonctionnels acquis à travers le PAEBCA/AFD, le PAGL/AECID et le PACASEN/ADM ainsi que quatre (04) motos acquises avec le PAEBCA/AFD dont une (01) perdue et une (01) moto subventionnée par l'ADL.

Ainsi, les urgences en matière de moyens matériels pour la fonctionnalité de l'ARD résident dans :

- Le renforcement du parc automobile pour un bon déroulement des missions de terrains ;
- L'acquisition de (02) vidéo projecteurs, d'un (01) serveur de stockage de données, d'un appareil numérique full HD 4k pour la couverture des activités et l'alimentation du site web, d'une (01) mini sono pour la salle de réunion et les activités de sensibilisation sur le terrain et d'une (01) imprimante laser en couleur ;
- La dotation de logiciels (Arc GIS Version 10.1, SPSS/Data Entry, Dev-Info, SPAD, TOMPRO, Pack Office). Ces logiciels sont utilisés pour la réalisation de cartes, le traitement et l'analyse des données collectées et pour la gestion et le traitement comptable et financier.

I.4. Ressources financières

❖ Les états financiers sont réalisés.

Le compte administratif affiche un taux de 66% des ressources mobilisées pour lesquelles des dépenses sont exécutées avec un taux de 98% sur les ressources effectives et 65% sur le budget annuel. Le montant non recouvré est de 52 868 895 FCFA soit 34% du montant total du budget.

Les fonds non recouverts concernent pour l'essentiel :

- une prévision pour les projets et programmes en ancrage,
- une partie de la contribution des Collectivités Territoriales (CT) dont la majorité a participé pour 50% du montant retenu lors du dernier Conseil d'Administration de

l'Agence ; trois (3) Collectivités territoriales (CT) (Balingore, Suelle et Boutoupa Camaracounda) et le conseil départemental d'Oussouye n'ont pas contribué au budget de fonctionnement au titre de l'exercice comptable 2021.

La participation des collectivités territoriales au budget de fonctionnement de l'ARD a connu une hausse de 1 150 000 FCFA soit 7% en valeur relative par rapport à l'année 2020 qui affichait un montant de **14 950 000 CFA** collectées.

Le budget initial de l'ARD pour l'exercice 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **cent cinquante-six millions six cent cinquante-sept mille six cent dix-huit (156 657 618) francs CFA**.

La situation d'exécution du budget 2021 de l'ARDZ est retracée dans le compte administratif suivant, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan N° 19815 du 29 décembre 2016. Il récapitule d'une part, les recettes constatées et d'autre part, les dépenses engagées, liquidées et ordonnancées. Ainsi, le compte administratif pour l'exercice 2021 se présente comme suit :

MINISTERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES				COMPTE ADMINISTRATIF DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE ZIGUINCHOR				
Agence Régionale de Développement de Ziguinchor				POUR LA PERIODE ALLANT DU 01/01/2021 AU 31/12/ 2021				
TABLEAU DES PRODUITS								
Sections	N° de compte	Libellés	Prévisions initiales	Modifications	Prévisions définitives	Titres de recettes émis ou liquidation	reste à réaliser ou écarts	Taux de réalisation
	1	2	3	4	(05)=(03)+ ou (04)	6	(07)=(05)-(06)	(08)=(06)/(05)
FONCTIONNEMENT	1	Report à nouveau	7 332 763	7335263	7 335 263	7 335 263	0	100%
	2	Fonds de Dotation pour la Décentralisation	73 103 635	-	73 103 635	73 103 635	0	100%
	3	Restitution frais bancaires	577 395		577 395	0	577 395	
	4	Contribution des Collectivités territoriales	27 400 000	-	27 400 000	19 100 000	8 300 000	56%
	5	Subvention participation projet et programme	48 243 825	-	48 243 825	4 252 325	43 991 500	2%
	TOTAL			156 657 618	-	156 660 118	103 791 223	52 868 895
INVESTISSEMENT			-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-
	TOTAL			-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL			156 657 618	-	156 660 118	103 791 223	52 868 895	66%

Les produits sont constitués, des reports de l'exercice 2020 respectivement pour **7 332 763 FCFA** du compte commercial intitulé ACP-ARDZ et du compte de dépôt trésor pour **2 500 FCFA**, des fonds de dotation reçu de l'Etat pour **64 000 000 FCFA**, de la subvention des dépenses communes pour **9 103 636 FCFA**, la contribution des Collectivités Territoriales pour **19 100 000 FCFA** et de la contribution des projet et programmes pour **4 252 325F CFA**. Le remboursement des frais bancaires prélevés par **Eco Bank** n'a toujours pas été fait malgré de nombreuses relances auprès de la banque.

Les ressources totales de l'ARD pour l'année 2021 se chiffrent à **103 791 223 FCFA**, soit une baisse de **21 641 767 FCFA** en valeur absolue comparées aux ressources mobilisées en 2020 qui étaient de **125 432 990 FCFA** soit **17.25%** en valeur relative.

Il convient de noter que cette année la contribution des collectivités territoriales se chiffre à **19 100 000 FCFA**. Elle a connu une hausse de **4 150 000 FCFA** par rapport à celle mobilisée en 2020 qui était de **14 950 000 FCFA**. Toutefois, il est nécessaire, d'une part, de continuer la sensibilisation des sociétaires pour une mobilisation massive des ressources à temps et, d'autre part, de rappeler l'engagement de ces derniers pour la construction du siège de l'ARD. Pour cet exercice comptable, aucune commune n'a contribué pour la réalisation du projet de construction du siège de l'ARD dont la durée de mobilisation des fonds est fixée sur trois ans depuis 2020. Il convient de rappeler que seule la commune d'Oukout a contribué en 2020 pour un montant de **1 000 000 FCFA**.



TABLEAU DES CHARGES

Secteur	N° de compte	Libellés	Prévisions initiales	Modifications	Prévisions définitives	Engagements	Crédits non engagés	Liquidations	Dépenses engagées non liquidées	Ordonnancement	Dépenses liquidées non ordonnancées	Reste à réaliser ou écarts	Taux de réalisation
	1	2	3	4	(05)=(03)+(04)	6	(07)=(05)-(06)	8	(9)=(6)-(8)	10	(11)=(8)-(10)	(12)=(5)-(10)	(13)=(10)/(5)
Investissement		IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 500 000	-	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0	0	0	0%
	213000	Installation logiciel comptable TOMPRO	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-	-	-	-
		INSTALLATIONS GENERALES	2 750 000	-	2 750 000	2 184 936	565 064	2 184 936	0	2 184 936	0	565 064	79%
	235100	Câblage réseau informatique	2 750 000	-	2 750 000	2 184 936	565 064	2 184 936	-	2 184 936	-	565 064	-
FONCTIONNEMENT		ACHAT ET VARIATION DE STOCK	12 681 394	-	12 681 394	9 251 815	3 429 579	9 251 815	0	9 251 815	0	3 429 579	73%
	605100	Eau	350 000	-	350 000	129 485	220 515	129 485	-	129 485	-	220 515	37%
	605200	Electricité	4 500 000	-	4 500 000	3 305 100	1 194 900	3 305 100	-	3 305 100	-	1 194 900	73%
	605300	Carburant & Lubrifiants	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	-	3 000 000	-	0	100%
	605400	Produits d'Entretien	500 000	-	500 000	275 620	224 380	275 620	-	275 620	-	224 380	55%
	605500	Fournitures de Bureau	1 800 000	-	1 800 000	813 760	986 240	813 760	-	813 760	-	986 240	45%
	605700	Prestations de services nettoyage des locaux	400 000	-	400 000	300 000	100 000	300 000	-	300 000	-	100 000	75%
	605702	Prestations de services diverses	2 131 394	-	2 131 394	1 427 850	703 544	1 427 850	-	1 427 850	-	703 544	67%
			TRANSPORTS	1 100 000	-	1 100 000	225 000	875 000	225 000	225 000	225 000	875 000	20%
	616000	Transports de Plis	100 000	-	100 000	85 000	15 000	85 000	-	85 000	-	15 000	85%
	618100	Voyages et déplacements	1 000 000	-	1 000 000	140 000	860 000	140 000	-	140 000	-	860 000	14%
			SERVICES EXTERIEURS A	34 121 650	-	34 121 650	22 933 444	11 188 206	22 933 444	22 933 444	22 933 444	11 188 206	67%
	622200	Location de Bâtiments	14 905 000	-	14 905 000	14 790 000	115 000	14 790 000	-	14 790 000	-	115 000	99%
	624210	Entretiens et Réparations Vehicules	2 800 000	-	2 800 000	592 645	2 207 355	592 645	-	592 645	-	2 207 355	21%
	624220	Entretiens et Réparations Matériel et Mobilier de Bureau	275 000	-	275 000	275 000	-	275 000	-	-	-	275 000	0%
	624230	Entretiens et Réparations Matériels Informatiques	350 000	-	350 000	186 925	163 075	186 925	-	186 925	-	163 075	53%
	624800	Autres entretiens et réparations	150 000	-	150 000	132 000	18 000	132 000	-	132 000	-	18 000	88%
	625200	Assurance Matériels de Transports	500 000	-	500 000	378 469	121 531	378 469	-	378 469	-	121 531	76%
	625800	Assurance maladie personnel	9 790 150	-	9 790 150	5 616 075	4 174 075	5 616 075	-	5 616 075	-	4 174 075	57%
	625801	Dettes à rembourser sur assurance maladie personnel	1 442 000	-	1 442 000	-	1 442 000	-	-	-	-	1 442 000	0%
	627100	Frais publication, annonce et insertion	300 000	-	300 000	-	300 000	-	-	-	-	300 000	0%
	628100	Frais de telecommunication	1 850 000	-	1 850 000	1 237 330	612 670	1 237 330	-	1 237 330	-	612 670	67%
	628101	Frais d'installation caméra de surveillance	1 759 500	-	1 759 500	-	1 759 500	-	-	-	-	1 759 500	0%
			SERVICES EXTERIEURS B	3 160 000	-	3 160 000	452 640	2 707 360	452 640	452 640	452 640	2 707 360	14%
	631000	Frais Bancaires	360 000	-	360 000	72 640	287 360	72 640	-	72 640	-	287 360	20%
	638300	Frais de réunion, séminaire et de coordination	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-	-	1 500 000	0%
	638400	Frais de Missions	1 300 000	-	1 300 000	380 000	920 000	380 000	-	380 000	-	920 000	29%
			AUTRES CHARGES	3 075 000	-	3 075 000	550 000	2 525 000	550 000	550 000	550 000	2 525 000	18%
	658100	Charges Diverses Indemnités cession CA	2 475 000	-	2 475 000	550 000	1 925 000	550 000	-	550 000	-	1 925 000	22%
	658101	Indemnité commission passation des marchés	600 000	-	600 000	-	600 000	-	-	-	-	600 000	0%
			CHARGES DU PERSONNEL	98 269 574	-	98 269 574	65 673 645	32 595 929	65 673 645	65 673 645	65 673 645	32 595 929	67%
	661100	Appointement Salaires nets + VRS	67 973 148	-	67 973 148	57 969 765	10 003 383	57 969 765	-	57 969 765	-	10 003 383	85%
	664101	Charges sociales et dettes sociales personnel national IPRES	8 239 716	-	8 239 716	786 240	7 453 476	786 240	-	786 240	-	7 453 476	10%
664102	Dettes VRS année 2020	13 030 195	-	13 030 195	-	13 030 195	-	-	-	-	13 030 195	0%	
664103	Dettes IPRES année 2020	6 720 635	-	6 720 635	4 611 760	2 108 875	4 611 760	-	4 611 760	-	2 108 875	69%	
664104	Dettes IPRES dernier trimestre 2019	2 305 880	-	2 305 880	2 305 880	0	2 305 880	-	2 305 880	-	0	100%	
		TOTAL	156 657 618	-	156 657 618	101 271 480	53 321 074	101 271 480	-	101 271 480	-	53 321 074	65%
INVESTISSEMENT			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL GENERAL	156 657 618	-	156 657 618	101 271 480	53 321 074	101 271 480	-	101 271 480	-	53 321 074	65%

Le tableau de charges du compte administratif de l'ARD pour l'exercice 2021 fait ressortir le budget prévisionnel, les modifications apportées, les dépenses effectuées par rubrique, les écarts et les pourcentages de réalisation.

Les charges de l'ARD concernent essentiellement son fonctionnement, les ressources ne permettent pas d'effectuer des dépenses d'investissement ; c'est pour cette raison que l'ARD sollicite ses partenaires pour la prise en charge de ces dépenses d'investissement.

Les charges de fonctionnement sont constituées des dépenses pour le paiement des factures d'eau pour **129 485 FCFA**, d'électricité pour **3 305 100 FCFA**, le carburant pour **3 000 000 FCFA**, des produits d'entretien pour **275 000 FCFA**, l'achat des fournitures de bureau **813 760 FCFA**, la prestation des services de nettoyage des locaux pour **300 000 FCFA** et prestation de services diverses pour **1 427 850 FCFA**. Ainsi, les comptes achat et variation de stocks (**compte : 60**) présentent des dépenses d'un coût global de **9 251 815 FCFA** soit une baisse de **280 892 FCFA** comparées à celle de 2020 qui étaient estimées à **9 532 707 FCFA**.

Le PNDL a soutenu financièrement les ARD à travers son plan d'opération trimestrielle. Ce soutien a permis de prendre en charge certaines dépenses de fonctionnement, notamment, achat des fournitures de bureau et d'entretiens, achat de carburant et le règlement d'une partie des dettes sociales.

Les charges du Transport (**compte : 61**) sont constituées des frais de transport de plis et de voyage et déplacement pour un total de **225 000 FCFA**.

Dans les comptes services extérieurs et autres charges (**62-63-65**) y sont enregistrées les dépenses liées à la location des immeubles pour **14 790 000 FCFA**, l'entretien et la réparation des véhicules pour **592 645 FCFA**, l'entretien et réparation du matériel informatique pour **186 925 FCFA**, autres entretien et réparation pour **132 000 FCFA**, l'assurance des véhicules pour **378 469 FCFA**, l'assurance maladie de 2020 pour **5 616 075 FCFA**, les frais de télécommunication pour **1 237 330 FCFA**. Au total ces comptes affichent un montant total de **23 936 084 FCFA**, soit une baisse de **1 027 853 FCFA** par rapport à 2020.

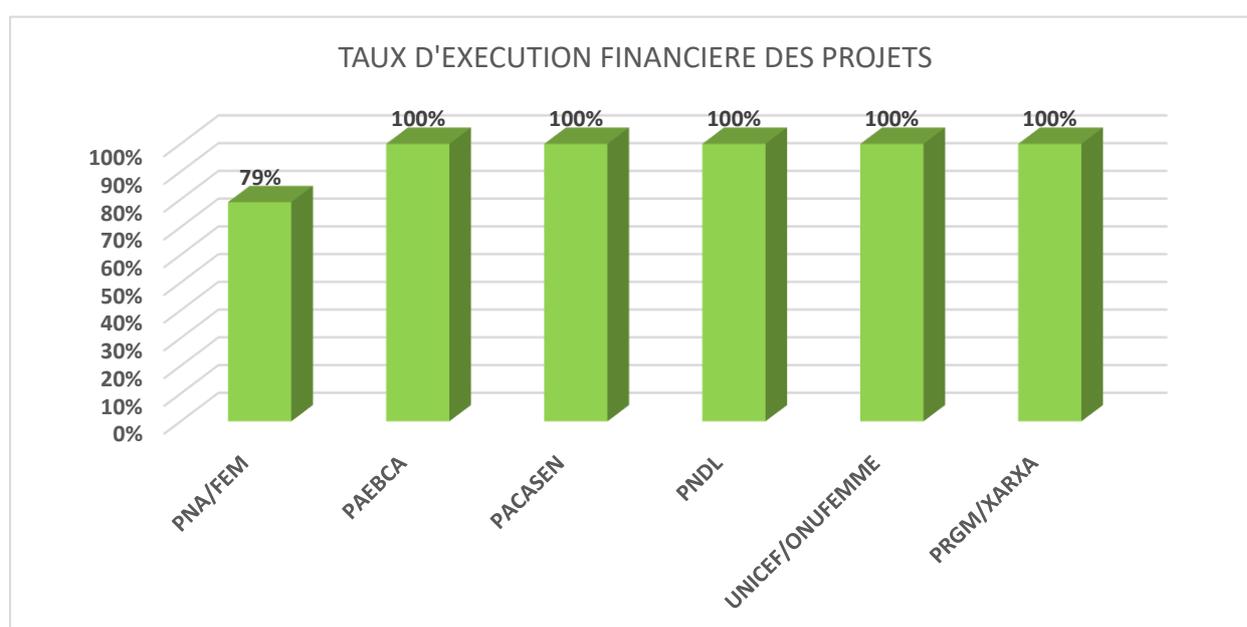
Le compte charge de personnel (**66**) regroupe les impôts retenus et versés aux services concernés, les salaires nets intégrant les indemnités versées au personnel et les cotisations sociales à l'IPRES et à la Caisse de Sécurité Sociale. Au total, ce compte se chiffre à **98 269 574 FCFA**. Les dépenses engagées et ordonnancées se chiffrent à **65 973 645 FCFA**.

La différence entre les montants des lignes budgétaires liées aux charges de personnel fait ressortir une dette sociale de **32 595 929 FCFA** composée d'une partie de l'IPRES et les impôts sur le revenu. A cette dernière s'ajoute celle liée à l'assurance maladie de 2020 en plus de janvier et février 2021 pour **5 616 075 FCFA**. Toutefois, il faut noter les efforts consentis pour diminuer la dette de l'agence vis-à-vis de ses partenaires. Ces efforts sont notés dans la réalisation du projet de déménagement vers les nouveaux locaux afin de diminuer la charge locative et de faciliter le paiement des dettes.

Les charges d'exploitation se chiffrent au total à **101 271 480 FCFA** soit un pourcentage d'exécution de **98%** sur les ressources effectives (96 455 960 FCFA (dépenses) et 7 335 263 (report)) pour l'exercice 2020 et **66%** sur le budget total approuvé.

La situation d'exécution financière par partenaire est présentée dans le tableau suivant :

Partenaires	Montants alloués F CFA	Montants décaissés en F CFA	Taux (%)
PNA/FEM	7 000 000	5 557 230	79%
PAEBCA	2 050 649	2 047 500	100%
PACASEN	3 753 929	3 753 929	100%
PNDL	13 858 948	13 858 438	100%
UNICEF/ONU-FEMME	19 947 600	19 947 600	100%
PRGM/XARXA	22 342 387	22 342 387	100%
TOTAL	68 953 513	67 507 084	98%



Les projets en ancrage (PAEBCA, PACASEN, PNDL, UNICEF/ONUFEM, PRGM/XARXA) affichent un taux de décaissement de 100% rapportés aux montants alloués, alors que le PNA/FEM affiche un taux d'exécution de 79%. Cette situation donne un taux d'exécution globale de 98%.

II. RESULTATS ET BILAN DES ACTIVITES

II.1 Appui et la facilitation à la planification du développement local

❖ Les documents de planification sont élaborés.

Conformément à sa mission d'appui et de facilitation à la planification du développement local, l'ARD accompagne l'ensemble des collectivités territoriales à se doter de documents de planification de référence. C'est ainsi que la quasi-totalité des CT disposent à ce jour de PDD ou PDC à l'exception de six (06) communes à savoir, Oukout, Tenghori, Oulampane, Mangagoulack, Balingore et Thionck-Essyl.

II.1.1 Appui à l'élaboration des documents de planification stratégique

II.1.1.1. Elaboration des documents de planification économique

II.1.1.1.1. Élaboration de PDC

❖ Les Plans de Développement Communal sont élaborés.

L'ARD a accompagné l'élaboration des PDC de Santhiaba Manjaque et Djibidione. Ces documents, cadres de référence pour le pilotage du développement territorial dans un horizon temporel de cinq (5) ans, sont élaborés avec la prise en compte des dimensions transversales (genre, enfance, nutrition, migration et changements climatiques).

L'élaboration desdits documents s'intègre dans un processus global d'appui à la structuration, à l'auto promotion et à la responsabilisation des acteurs de la commune, particulièrement les populations locales, autour des problématiques de développement urbain.

Ces documents sont réalisés suivant un processus itératif et participatif avec la supervision du Comité Technique Restreint (CTR).

II.1.1.2. Élaboration des documents de planification spatiale

❖ Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) est élaboré.

La commune de Nyassia a bénéficié de l'ONG 3D un financement pour l'élaboration d'un POAS dont les objectifs sont entre autres :

- Clarifier la situation foncière ;
- Renforcer la complémentarité entre l'agriculture et les autres activités consommatrices d'espaces dans une optique de développement durable ;
- Promouvoir la démarche locale à travers l'implication des populations dans le choix, la prise en charge et le suivi des actions de développement à la base.

Ce document élaboré suivant une démarche participative a fait l'objet d'une validation du Comité Technique Régional sous la coordination de l'ARD.

II.1.2. Appui à l'élaboration des documents de planification opérationnelle

❖ Les documents de planification opérationnelle sont élaborés.

L'Agence Régionale de Développement a accompagné, dans le cadre du PACASEN/ADM, les Communes bénéficiaires (Ziguinchor, Bignona, Thionck-Essyl et Oussouye) dans l'élaboration de leur Plan triennal d'Investissement (PTI).

Elle a aussi sollicité dans le cadre du PACASEN/PNDL, que chaque commune, en dehors de celles bénéficiaires du PACASEN/ADM présente, sur la base d'un canevas bien élaboré, dix (10) projets d'investissements prioritaires contre 03 pour chaque Département.

Par ailleurs, l'ensemble des CT élabore systématiquement leur Plan Annuel d'Investissement (PAI) sur la base de la démarche et des outils prodigués par l'ARD. Ces documents restent la base de l'élaboration du budget d'investissement et du Plan de Passation des Marchés des CT.

II.1.3. Appui à la mise en œuvre du Coaching Territorial Continu (CTC)

❖ Le Coaching Territorial Continu est mis en œuvre.

Dans le cadre du PACASEN/ADM, l'ARD a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales dans l'atteinte de leurs CMO et IDP.

Le concept de « coaching territorial continu » est une innovation que le programme compte opérationnaliser pour appuyer les CT à aller dans une dynamique de performance.

Ce concept renvoie, dans le cadre du PACASEN, au processus d'accompagnement des collectivités territoriales par les ARD, afin qu'elles développent de réelles aptitudes à renforcer la qualité de la gestion communale par l'instauration d'une culture de performance.

A cet effet, l'ARD a appuyé spécifiquement à la réalisation des CMO suivantes :

- CMO.5 : Plan de renforcement des capacités pour les Communes et les zones Urbaines pour l'année N soumis à la DCL avant le 31/12/N-1. A cet effet, l'ARD a appuyé la mise à jour et la rédaction du plan de renforcement de capacités.
- CMO.6 : Programme d'investissement triennal glissant à jour et soumis avant le 31/12/N-1. Par rapport à ce CMO, l'ARD a appuyé l'actualisation des PAI et PTI.
- CMO.7 La Commune a respecté les procédures de passation de marchés pour ses dépenses d'investissement pendant l'année N-1. A ce niveau, l'ARD a envoyé des courriers de rappels au CT pour les aider à satisfaire la condition dans les délais prescrits.

L'ARD a accompagné les CT pilotes dans l'appui à l'élaboration des dossiers techniques et de suivi des chantiers.

Par ailleurs, elle a effectué des missions d'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes et doléances et de suivi de l'exécution des Plans Annuels d'Investissement dans les communes du PACASEN Urbain.

Il faut noter aussi, qu'au cours des missions dans le cadre des CMO 5 et 6, les dispositions à prendre pour l'atteinte de l'ensemble des CMO et IDP ont été réitérées aux communes concernées.

II.1.4. Appui au renforcement de capacités des collectivités territoriales

❖ Les compétences des collectivités territoriales sont renforcées.

Quatre cent seize (416) acteurs territoriaux ont été formés sur des thématiques intéressant le développement territoriale grâce au financement de partenaires de l'Agence Régionale de Développement.

II.1.4.1. Sessions de formation dans le cadre du projet de Renforcement de la gouvernance métropolitaine dans la ville de Ziguinchor

❖ Les sessions de formation sont tenues

L'Agence Régionale de Développement et l'ONG espagnole XARXA de CONSUM SOLIDARI (XCS), ont formulé et mis en œuvre le projet de « *Renforcement de la gouvernance métropolitaine dans la ville de Ziguinchor* », financé par la commune de Sant Cugat et l'Aire Métropolitaine de Barcelone.

Ce projet d'une durée d'un (01) an avait comme objectifs de :

- Renforcer les capacités des élus et de la société civile sur la décentralisation et la gouvernance fiscale ;
- Renforcer les capacités des services techniques de la Ville de Ziguinchor ;
- Améliorer l'environnement sain grâce à la gestion intégrale du cycle de l'eau.

Le projet a formé 404 participants composés d'élus, d'agents municipaux, de conseillers de quartier et de GPF, dont 32% de femmes dans des thématiques divers que sont :

- La décentralisation et le code général des collectivités territoriales ;
- La budgétisation participative sensible au genre et techniques de mobilisation de la fiscalité territoriale ;
- Le cahier de charges des conseillers de quartier ;
- Le renforcement de capacités du cadre de concertation ;
- La maîtrise d'ouvrage locale ;
- La gestion administrative et financière et sur le contrôle de légalité ;
- L'archivage et la gestion du courrier ;
- La passation de marché ;
- Le suivi-évaluation des projets de développement ;
- La gestion accès sur les résultats d'un projet (GAR) ;
- Les droits de l'homme, l'équité (*entre les hommes et les femmes*) et l'urgence climatique ;
- La gestion et l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées urbaines ;
- La prévention et la gestion des épidémies.

II.1.4.2 Formation sur les outils d'élaboration de PDC

❖ **La formation est tenue**

Dans le cadre de l'élaboration des PDC de Djibidione et Santhiaba Manjaque, douze (12) enquêteurs choisis par les collectivités territoriales ont été formés sur les fiches de diagnostic, de collecte de données quantitatives et capacités sur l'utilité du PDC.

II.1.5. Appui à la participation citoyenne

❖ **La participation citoyenne est appuyée.**

Dans le souci d'améliorer la gouvernance territoriale, l'Agence Régionale de Développement accompagne l'ensemble des CT de la région dans l'animation de leurs cadres de concertation représentatifs de tous les acteurs territoriaux (conseillers, services techniques, ONG, Projets/Programmes, Organisations/Associations de Développement).

Ils jouent un rôle de proposition au conseil pour tout ce qui a trait au développement territorial. C'est ainsi que l'ARD conseille à chaque fois que de besoin, les CT à travailler avec leurs cadres de concertation dans tous les aspects liés au développement local et en particulier la conduite des processus de planification et de budgétisation participatives.

A cet effet, on peut noter que tout le processus d'élaboration des PDC de Djibidione et Santhiaba Manjaque a été conduit par leur cadre respectif. C'est des moments aussi de renforcement de capacités de ces acteurs territoriaux qui jouent un rôle important dans l'orientation des exécutifs locaux sur les priorités de développement à la base.

II.2. Appui à la coordination et à l'harmonisation des actions de développement

❖ **Le rapport de la conférence territoriale n'est pas élaboré.**

L'Agence en tant que membre du comité technique devrait participer à l'élaboration du rapport de la conférence territoriale. Pour des raisons sanitaires dues à la pandémie de Covid-19, l'autorité administrative n'a pas donné de consigne pour la tenue de la conférence de cette année.

II.3. Appui au suivi-évaluation des programmes et plans d'actions de développement local

❖ Les programmes et plans d'actions sont suivis et évalués.

Dans le cadre de sa mission d'appui au suivi-évaluation des programmes et projets de développement local au niveau des CT, l'ARD a obtenu les résultats ci-dessous :

- Le SISEPA est renseigné avec une possibilité de basculement pour une autre plateforme dénommée PISET (Plateforme Informatique de Suivi-évaluation des Territoires) ;
- Les projets/programmes en ancrage (PAEBCA, PACASEN, PAGL, XAARXA) sont suivis et évalués et leurs rapports d'activités régulièrement produits ;
- Le canevas de suivi des activités du PNDL est renseigné ;
- Le rapport trimestriel d'activité du PNDL est produit ;
- Les bases de données des intervenants et stagiaires sont mises à jour ;
- Le site web est renseigné et la mise à jour de la plateforme SIG par le CSE reste en attente ;
- Le draft de l'automatisation de la production des ordres de missions est réalisé ;
- Les rapports (missions, ateliers,) axés sur les résultats sont produits.

L'ARD ne disposant pas de manuel de suivi-évaluation utilise le cadre de référence produit par le PNDL à cet effet. Ce cadre de référence ne revient pas de façon spécifique sur le dispositif et le système de suivi-évaluation.

L'Agence dispose de deux documents sur le dispositif de suivi-évaluation et le système s'appuie sur un référentiel composé de :

- Approche systémique (acteurs en interrelation) ;
- Gestion axée sur les résultats (culture du résultat).

Le schéma du dispositif comprend les quatre différentes phases à savoir : la planification (avec livrable PTBA), le suivi des activités (livrable rapports de missions), le suivi des résultats (livrable rapport annuel) et suivi des effets (livrable revue à mi-parcours).

Le Système de Suivi-Evaluation (SSE) est décliné en 06 étapes pour lesquels :

- Définition de l'objectif et du champ d'application du SSE ;
- Identification des questions relatives à la performance, les indicateurs et les besoins en matière d'information ;
- Collecte et organisation de l'information ;
- Modalité de réflexion critique ;

- Communication et établissement des rapports de performance ;
- Moyens et compétences nécessaires.

Il faut noter que malgré la disponibilité de certaines informations dues aux données collectées et traitées, l'Agence est souvent sollicité par les partenaires au développement pour certaines bases de données. Le manque de ressources ne permet pas d'avoir d'autres possibilités d'établissement d'un système d'information territorial.

II.3.1. Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions

❖ Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions sont mis à jour.

Le répertoire des acteurs permet d'identifier l'ensemble des intervenants de développement dans la région, et la matrice dénombre l'ensemble des opérations d'investissement et indique clairement le rôle de chacun en matière de développement au niveau du territoire.

Le SSE et le dispositif du suivi-évaluation sont mis en place, mais le premier n'est pas opérationnel du fait de manque de moyens.

L'Agence a poursuivi le renseignement périodique du répertoire des acteurs et de la matrice des interventions.

II.3.2. La réalisation cartographique

Grace aux formations reçues avec les partenaires sur Arc GIS, QGIS, QFIELD, des cartes thématiques sont confectionnées et insérées dans le site WEB pour le besoin des visiteurs.

II.3.3. Actualisation de la base de données des intervenants dans la région

❖ La base de données est actualisée.

Le développeur de la plateforme digitale du SISEPA, en l'occurrence le PNDL, avait demandé à toutes les ARD de faire un toilettage sur la base de données pour avoir un meilleur affichage de celle-ci au niveau de l'interface. Après renseignement, le SISEPA est toujours resté instable.

II.3.4. Mise en œuvre d'un système d'information géographique

❖ Le Site Web avec une migration des données du SIG est fonctionnel.

Le site web permet d'avoir une meilleure diffusion des activités réalisées, des résultats et des potentielles au niveau des CT.

Le système d'information géographique (SIG) rend accessible l'information territoriale aux différents acteurs et parties prenantes.

Le SIG est réalisé en collaboration avec les services techniques de la région. Les informations officielles de la région de Ziguinchor sont disponibles sur www.sig.ard-ziguinchor.org
Il renferme des informations sur 19 thématiques et est composé de plus de 104 couches vectorielles.

Le Système d'Information Géographique permet aux collectivités territoriales de la région de poursuivre les objectifs suivants :

- ✚ L'optimisation de l'administration du territoire par la « localisation » des informations qu'elles soient géographiques ou pas ;
- ✚ La visualisation des résultats de scénarii divers budgétaires ou réglementaires ;
- ✚ La planification et l'aménagement du territoire ;
- ✚ L'appropriation des informations cartographiques du territoire, qu'elles soient externes comme les infrastructures, le cadastre, les réseaux, la voirie, les espaces verts, le patrimoine, etc. ;
- ✚ La diffusion de certaines informations à des tiers, à d'autres structures territoriales, partenaires comme au public.

Il permet les échanges et également aux chercheurs, bailleurs, étudiants entre autres de disposer d'informations par rapport à un territoire donné.

II.4 Assistance à la maîtrise d'ouvrage

L'ARD apporte son concours aux CT et aux projets/programmes en matière d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre des projets/programmes en ancrage. Cette mission va dans le sens de la préparation des dossiers de consultation, le suivi des travaux de chantier, la réception des travaux et équipements.

II.4.1. Projet d'Amélioration de l'Éducation de Base en Casamance (PAEBCA)

❖ Les marchés sont passés dans les procédures en vigueur (Code des marchés publics).

Suite aux résiliations des marchés de l'école élémentaire El Hadji Seydou Kane et du Collège d'Enseignement Moyen de Tobor, l'ARD a finalisé et lancé, en procédure d'urgence, le Dossier d'Appel d'Offres élaboré par la Direction des Constructions Scolaires pour achever les travaux. Après avoir obtenu les avis de non objection nécessaires de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) et de l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor a consulté les prestataires short listés pour achever les travaux de l'école élémentaire El Hadji Seydou KANE et du Collège d'Enseignement Moyen de Tobor.

Deux prestataires sur cinq sollicités ont proposé des offres. Après évaluation, l'Entreprise Pape Mamadou SALL (PMS) est attributaire des lots portant sur l'achèvement des travaux de l'école élémentaire El Hadji Seydou Kane et de l'achèvement des travaux de réhabilitation du Collège d'Enseignement Moyen de Tobor, Cayor Consortium d'Entreprises (CCE) pour achever les travaux de constructions neuves du CEM de Tobor. Toutes les deux entreprises ont reçu leurs ordres de service le 24 Novembre 2021 et les travaux ont démarré sur les deux sites.

❖ **Le suivi des travaux de construction d'infrastructures et de la fourniture du mobilier scolaire est effectué.**

L'ARD a suivi les travaux d'achèvement de la composante 1 du PAEBCA. Au total, elle a effectué seize (16) missions de suivi. Il s'agit :

- De l'achèvement des travaux de trois (03) écoles élémentaires (Djiguinoume, Kigninding et El Hadji Seydou KANE)
- De l'achèvement des travaux de deux (02) Collèges d'Enseignement Moyen (Tobor et Kafountine)
- De la fourniture du mobilier scolaire dans trois (03) écoles élémentaires (Djiguinoume, Kigninding et El Hadji Seydou KANE)
- De la fourniture du mobilier scolaire dans sept (07) Collèges d'Enseignement Moyen (Ouonck, Tobor, Djibonker, Diancky, Mlomp/Bignona, Badiouré et Niamone).

❖ **La réception provisoire des travaux est effective.**

Sur les cinq sites restants, trois (03) ont fait l'objet de réception provisoire et deux (2) sont en cours d'exécution

Les sites réceptionnés sont :

- ✓ CEM de Kafountine ;
- ✓ École Élémentaire de Djiguinoume ;
- ✓ École Élémentaire de Kigninding ;

Les sites en exécution sont :

- École Élémentaire El Hadji Seydou KANE avec un taux d'exécution technique de 60% des travaux restants ;
- Collège d'Enseignement Moyen de Tobor avec un taux d'exécution technique de 40% des travaux restants.

❖ **La pré-réception provisoire du mobilier scolaire est effective.**

Le mobilier scolaire a fait l'objet d'une pré-réception provisoire dans tous les dix sites restants.

Il s'agit :

- ✓ CEM de Djibonker
- ✓ CEM de Badioure
- ✓ CEM de Ouonck
- ✓ CEM de Diancky
- ✓ CEM de Djibonker
- ✓ CEM de Mlomp/Bignona
- ✓ CEM de Niamone
- ✓ École Élémentaire de Djiguinoume
- ✓ École Élémentaire de Kigninding
- ✓ École Élémentaire El Hadji Seydou KANE

II.4.2. Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL).

Pour assoir une durabilité des résultats obtenus dans la mise en œuvre du projet, beaucoup de missions de maintenance du système informatique au niveaux des centres d'état civil des communes bénéficiaires sont réalisées.

L'ARD a réceptionné définitivement les travaux de construction du Centre Secondaire d'Etat Civil (CSEC) de Ziguinchor.

II.4.3. Projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales.

L'ARD a poursuivi son accompagnement dans la mise en œuvre des projets du PNDL/CT.

II.4.3.1. Élaboration des dossiers de consultation des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales.

❖ **Les marchés sont passés dans les procédures en vigueur (Code des marchés publics).**

Certaines communes sont appuyées dans l'élaboration de dossiers de consultation. Au total 15 dossiers de consultations sont élaborés et transmis :

- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur l'achèvement des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école élémentaire de Bassire, d'une salle de classe à l'école élémentaire de Dianky 2 et d'une

salle de classe à l'école élémentaire Almamy Badji de Kartiack, dans la commune de Kartiack ;

- Le Dossier d'Appel d'Offre portant sur la construction du mur de clôture du terrain de football de Bourofaye Bainounck, d'un hangar et des latrines à la gare routière de Boutoupa et d'une salle de classe à l'école élémentaire de Niadhiou, dans la commune de Boutoupa Camaracounda ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'équipement d'une salle de classe à l'école élémentaire de Niadhiou, dans la commune de Boutoupa Camaracounda ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'achèvement des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Boureck 2, dans la commune de Coubalan ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'équipement d'une salle de classe à l'école élémentaire de Boureck 2, dans la commune de Coubalan ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur la construction de l'école maternelle de Doumassou, dans la commune de Diouloulou ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'équipement de l'école maternelle de Doumassou, dans la commune de Diouloulou ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre portant la construction d'un bâtiment des femmes de Bandiale, sept latrines à deux box avec 2 WC à Séléky Eboha et d'une latrine à deux box avec 1 WC et une douche à Séléky Eboha, dans la commune de Enampore ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur la Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école élémentaire de Koulobory, dans la commune de Kataba 1 ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'équipement de deux salles de classe à l'école élémentaire de Koulobory, dans la commune de Kataba 1 ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre portant la construction d'un bloc de deux salles de classe et du bureau du Directeur à l'école élémentaire de Mandina Kadjil et du dispensaire de Soucouta, dans la commune de Niaguis ;

- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur l'équipement de deux salles de classe du bureau du Directeur à l'école élémentaire de Mandina Kadjil, dans la commune de Niaguis ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur la Construction de la case de santé de Eloubalire, dans la commune d'Oukout ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Simple portant sur l'équipement de la case de santé de Eloubalire, dans la commune d'Oukout ;
- La Demande de Renseignements et de Prix à compétition Restreinte portant sur la Construction du mur de clôture du lycée de TENGHORY, chef-lieu de commune ;
- De l'électrification solaire du CEM d'Effoc, dans la commune de Santhiaba Manjaque (convention 3).

II.4.3.2. Visites des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales.

❖ Le suivi des travaux de construction d'infrastructures est effectué.

Les Collectivités Territoriales sont appuyées dans le suivi de l'exécution physique de certains projets cofinancés avec le Programme National de Développement Local (PNDL).

Au total, l'ARD a effectué vingt-quatre (24) missions de suivi des travaux.

Il s'agit des travaux de construction :

- D'un dispensaire, d'une maternité et latrines au poste de santé de Kadiamor, dans la commune de Bignona (convention 1 du conseil départemental de Bignona) ;
- De l'école maternelle de Kahinda et de blocs sanitaires au marché hebdomadaire de Sigamar, dans la commune de Oukout.

II.4.3.3. Réception provisoire des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales.

❖ La réception provisoire des projets est prononcée.

La commune de Boutoupa Camaracounda est appuyée dans la réception provisoire d'un projet cofinancé avec le Programme National de Développement Local (PNDL). Il s'agit des travaux de construction de trois salles de classe au CEM de Boutoupa Camaracounda.

IV.3.4. Réception définitive des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Collectivités Territoriales.

❖ La réception définitive des travaux est prononcée.

Les Collectivités Territoriales sont appuyées dans les réceptions définitives de quatre (04) projets cofinancés avec le Programme National de Développement Local (PNDL). Il s'agit :

- De l'équipement de trois salles de classe au CEM de Boutoupa, dans la commune de Boutoupa Camaracounda (convention 4) ;
- Des travaux de construction de la case de santé de Boko, dans la commune de Kafountine (convention 3)
- De l'équipement des écoles maternelles de Djibélor et de Djifangor, dans la commune de Niaguis (convention 3) ;
- De l'électrification solaire du CEM d'Effoc, dans la commune de Santhiaba Manjacque (convention 3)

II.4.3.5. Clôture de conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes.

❖ Les conventions de financement sont clôturées.

Les Collectivités Territoriales sont accompagnées dans la clôture de trois conventions de financement PNDL/Commune.

Tableau : Conventions clôturées

N°	Communes	Dates	Références	Observations
	Santhiaba Manjacque	Du 18 Mai 2012	N° 05/ZG212/12	
	Adéane	Du 18 Mai 2012	N° 05/ZG311/12	
	Adéane	Du 12 Février 2013	N° 06/ZG311/13	

II.4.3.6. Conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes en attente d'être clôturées.

❖ Les conventions en attente d'être clôturées sont suivies.

Huit conventions (08) sont en attente d'être clôturées à cause du manque de certificats financiers attestant le paiement des retenues de garanties.

Tableau : Conventions en attente d'être clôturées

N°	Communes	Dates	Références	Observations
01	Diégoune	Du 22 Octobre 2014	N°05/Z222/15	Manque de certificats financiers attestant le paiement des retenues de garanties.
02	Mangagoulack	Du 26 Aout 2013	N°04/ZG134/13	
03	Bignona	Du 11 Juin 2007	N°01/Z101/07	
04	Ziguinchor	Du 12 Juin 2012	N °02/ZG301/12	
05	Djibidione	Du 29 Septembre 2010	N° 02/ZG121/10	
06	Djibidione	Du 18 Mai 2012	N° 03/ZG121/12	
07	Djibidione	Du 26 Novembre 2013	N°04/ZG121/13	
08	Kafountine.	Du 20 Janvier 2011	N °02/ZG113/11	

II.4.3.7. Récapitulation de la mise en œuvre des conventions de financement entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes.

❖ La situation d'exécution des conventions est faite.

Tableau : Situation d'exécution des conventions

GENERATIONS	CT BENEFICIAIRES	MICROPROJETS				CONVENTIONS		
		MR	ME	MRP	MRD	CE	CAC	CC
Première	29	181	01	180	180	02	01	26
Deuxième	27	126	0	126	123	02	02	23
Troisième	07	17	0	17	16	01	04	05
FECL	19	46	0	46	43	03	01	15

MR : Microprojets Retenus ;

ME : Microprojets en Exécution ;

MRP : Microprojets Réceptionnés provisoirement ;

MRD : Microprojets Réceptionnés Définitivement ;

CE : Conventions d'Exécution ;

CAC : Conventions en Attente d'être Clôturées ;

CC : Conventions Clôturées.

II.4.4. Projet d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du SENEGAL (PACASEN).

L'ARD a accompagné les communes de Thionck Essyl et d'Oussouye dans le suivi des travaux de construction de leurs gares routières. Les travaux d'Oussouye sont réceptionnés provisoirement, tans disque ceux de Thionck Essyl sont estimés à 20% d'exécution technique.

III. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES

L'ARD a signé plusieurs conventions et protocoles pour l'exécution des projets/programmes au niveau de la région.

Tableau : Synthèse des projets et programmes

SIGLES	INTITULES	REFERENCES	RESULTATS
PAGL	Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et amélioration des services de l'état civil.	SE N°2017_SPE_04002 09	- La réception définitive du CSEC est faite ; - Le maintenance du système informatique des centres informatisés est fait.

PNA/FEM	Plan Nation d'Adaptation du Sénégal / Fonds pour l'Environnement Mondial.	Protocole d'accord du 03 septembre 2020	- Les PDC de Djibidione et Santhiaba Manjaque sont disponibles.
PAEBCA	Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance.	Convention de subvention n° CSN 1403 01 Z- Convention de crédit n° CSN 1403 02A	- Les marchés de travaux des deux (02) sites, CEM Tobor et de E.E Seydou Kane sont réalisés.
PACASEN	Le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal.	Protocole de performance 2019-2023 du 27 juin 2019	- Les documents de planification opérationnelle sont élaborés ; - Le Coaching Territorial Continu est mis en œuvre.
PNDL	Programme National de Développement Local.	Convention cadre de collaboration du 26 avril 2021- Convention spécifique du 26 avril 2021	- Les marchés sont passés dans les procédures en vigueur ; - Le suivi des travaux de construction d'infrastructures est effectué ; - La réception provisoire des projets est prononcée ; - La réception définitive des travaux est prononcée ; - Les conventions (03) de financement sont clôturées ; - Les conventions (08) en attente d'être clôturées sont suivies ; - La situation d'exécution des conventions est faite ;
PARVMMI / ONU FEMMES	Projet d'Appui à la Réduction de la Violence et Mortalité Maternel et Infantile.	Protocole de partenariat du 07 décembre 2020	- Les populations sont sensibilisées sur les violences et pratiques néfastes faites aux femmes et aux filles ; - La mobilisation des communautés pour l'accès à l'information est assurée ; - Les capacités des jeunes de Ziguinchor sont renforcées sur les stéréotypes de genre et la génération Égalité ; - Les centres d'accueil et de prise en charge sont renforcés ; - La loi criminalisant le viol et la pédophilie est vulgarisée dans le département de Ziguinchor.
PRGM / XARXA	Projet de renforcement de la gouvernance métropolitaine dans la ville de Ziguinchor.	Protocole d'accord du 15 décembre 2020	- Les sessions de formation (13) sont tenues

CONCLUSION

Le bilan des résultats obtenus avec la mise en œuvre du PTBA de l'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor, durant l'année 2021, est globalement satisfaisant.

Concernant la planification territoriale, des efforts sont faits pour accompagner les communes à disposer de PDC, de même que des formations sont dispensées aux différents acteurs territoriaux.

Le document relatif à la planification spatiale, Plan d'Occupation et Affectation des Sols (POAS) de Nyassia est produit.

Pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, les résultats notés sont entre autres la passation de marchés effectuée dans le respect du code en vigueur. Certaines conventions sont en attente d'être clôturées, les travaux suivis et réalisés pour la plupart dans les délais. Cependant, les travaux réalisés dans le cadre du PAEBCA et du PACASEN connaissent des délais de mise en œuvre dépassant les délais initiaux.

Concernant le volet suivi-évaluation, des résultats sont obtenus à travers la mise à jour de la base de données relative à la matrice des interventions des différents partenaires et la fonctionnalité du site web. Le SIG est fonctionnel, mais il est nécessaire de faire régulièrement sa mise à jour pour le rendre optimum.

Toutefois, malgré ces performances, il a été noté un retard et des difficultés dans la mise en œuvre des activités planifiées par l'Agence en 2021. Les causes sont surtout liées à la crise sanitaire et à la baisse du budget par rapport à l'exercice de 2020. Cela a impacté sur l'exécution technique et financière des actions planifiées dans le PTBA de 2021.

Pour stabiliser le niveau de performance au niveau de l'Agence et faciliter l'exécution du PTBA 2022, des ressources additionnelles (humaines, matérielles et financières) devront être mobilisées.

ANNEXES

Annexe1 : PTBA 2022

Annexe 2 : Objectifs techniques

Annexe 3 : Objectifs de gestion

Annexe 4 : Tableau prévisionnel des concours et subventions de l'État

Annexe 5 : Tableau financier par sources d'objectifs stratégiques

Annexe 6 : Budget prévisionnel 2021

Annexe 7 : Tableau des coûts

Annexe 8 : Tableau du budget prévisionnel par sources de financement 2021

Annexe 9 : Tableau de suivi des contributions des Collectivités Territoriales au budget de fonctionnement de l'ARD pour l'année 2020

Annexe 10 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2021

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montants
01	Recrutement d'un technicien en Génie Civil	PNDL	Prestation intellectuelle	DRPS	04/01/2022	25/02/2022	01/03/2022	01/02/2023	3 000 000
02	Achat de fournitures, matériels et de mobiliers de bureau	Etat/FDD	Fourniture	DRPR	03/01/2022	10/01/2022	12/01/2022	31/12/2022	3 500 000
03	Achat de produits d'entretien	Etat/FDD	Fournitures	DRPR	03/01/2022	10/01/2022	12/01/2022	31/12/2022	1 000 000
04	Entretien et réparation de véhicules	Etat/FDD	Services courants	DRPR	03/01/2022	10/01/2022	12/01/2022	31/12/2022	5 000 000